

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Notre aptitude à préserver notre patrimoine bâti dépend de nombreux facteurs, dont la présence de contrôles rigoureux et de mesures incitatives efficaces ainsi qu'on en retrouve depuis longtemps dans d'autres pays mais guère au Canada. En outre, il est essentiel de disposer d'une main-d'œuvre compétente et suffisante pour effectuer les travaux nécessaires à la préservation. Y a-t-il de fait assez de ressources humaines dans les divers domaines de la préservation pour combler la demande croissante?

En plus de ces aspects, il faut se demander si l'effectif actuel de travailleurs du patrimoine peut satisfaire aux critères qualitatifs pertinents, surtout à la lumière des normes et lignes directrices en voie de mise au point dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques lancée par le gouvernement fédéral. Avons-nous besoin de programmes de création d'emploi, de recyclage professionnel ou de perfectionnement pour renforcer la main-d'œuvre à notre disposition? Devons-nous importer des travailleurs qui pourront jouer un rôle de formation ou simplement assumer certains types de travail? Il n'est pas possible de répondre à ces questions, entre autres, parce que le gouvernement fédéral n'a pas systématiquement recueilli des données sur la main-d'œuvre dans le domaine du patrimoine, ni formulé une stratégie nationale en la matière.

Comme nous sommes si peu avancés en matière de connaissances et d'action concernant la main-d'œuvre, la fondation Héritage Canada a commandé et vient de publier une nouvelle étude, Les ressources humaines et la préservation des bâtiments patrimoniaux. Le document fait actuellement l'objet d'une vaste diffusion (voir en page 21). Ce document de référence, également publié en version sommaire, contient un premier recensement des établissements postsecondaires offrant des cours et des possibilités de formation dans des domaines associés à la préservation du patrimoine – et il y en a malheureusement très peu. Nous utiliserons les conclusions de ce rapport pour entamer avec les représentants gouvernementaux compétents des discussions en vue de rectifier ce regrettable problème. Elles serviront aussi à stimuler et orienter les discussions à notre conférence de septembre, Préservation du patrimoine : au travail! – Les ressources humaines dans le domaine de la conservation du patrimoine. Cette conférence, qui se tiendra en septembre à Winnipeg, sera la première consacrée à ce sujet vital à l'échelle nationale.

L'Initiative des endroits historiques et d'autres projets semblables aux paliers provincial, territorial et local, sont toujours les bienvenus. Ils sont indispensables pour établir les contrôles rigoureux et incitatifs efficaces requis pour la préservation du patrimoine. Cependant, l'objectif global consistant à renforcer notre aptitude nationale à préserver le patrimoine bâti du Canada ne pourra pas être réalisé sans une main-d'œuvre suffisante, expérimentée et compétente pour relever le défi.

La fondation Héritage Canada ne cessera de déployer des efforts pour faire mieux comprendre les besoins à ce sujet. Nous vous renseignerons régulièrement sur l'évolution du dossier.

Brian Anthony